



« Le courage c'est chercher la vérité et de la dire. » Jean Jaurès

- ◆ **C**olère encore et toujours des collègues stagiaires ex contractuels après les jeudis 20 et 27 Mars.
Nous vous invitons à participer nombreux au 3^{ème} rassemblement intersyndical Action et Démocratie et CGT Educ'Action ; Jeudi 3 Avril à 16h devant le rectorat de Lille.
(Tract en pièce jointe) et Motion à déposer au CA
- ◆ **L**e salaire des fonctionnaires en baisse régulière ; en 2012 moins 0.03% et en 2013 moins 0.34% *(voir pièce jointe)*
- ◆ **M**étiers, le projet de décret portant modification de statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre de l'Éducation nationale obtient les votes pour de la CFDT et l'Unsa, contre de la CGT, SUD et FO et l'abstention de la FSU. Mais les syndicats ont également procédé à un vote par partie sur ce texte. Le projet de décret relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un EPLE recueille 5 votes pour (1 Sgen et 4 Unsa) ; 4 contre (Snuep-FSU, CGT, SUD, FO) et 6 abstentions (FSU).
- ◆ **N**otation administrative : contestation jusqu'au 11 avril
- ◆ **H**ors classe ; consultation des avis à partir du 4 avril sur i-prof (les services) .
- ◆ **G**roupe de travail congés formations lundi 24 mars après midi ; Où une fois de plus comment déshabiller Pierre pour habiller Paul ? Pour la 3^{ème} année consécutive les services du rectorat ont décidé d'amputer de façon drastique les congés formation octroyés au PLP afin de combler la pénurie dans d'autres corps ; au lieu des 2% alloués soit 12 ETP (Equivalent Temps Plein) il n'en reste plus que 5 ETP soit 0.83%. La solution est de demander des moyens supplémentaires afin que les collègues certifiés ou prof d'EPS n'attendent pas 5 ans afin d'obtenir un congé formation. Il y a 3 ans ce sont l'ensemble des organisations qui avaient boycottés la CAPA afin de prouver leur désaccord mais ce sont des temps révolus puisque lors de ce groupe de travail seul Action et Démocratie et Sud Education se sont une fois de plus opposés à cette règle de gestion.



MLDS : le ministère propose une "certification professionnelle" et un "concours réservé" pour les personnels. "Il est envisagé de créer en lien avec le nouveau référentiel une certification définissant et reconnaissant la qualification de ces personnels à exercer des missions de lutte contre le décrochage scolaire" indique le MEN dans une fiche de travail du groupe consacré au métier des enseignants en MLDS, réuni lundi 24 mars 2014. Contrairement à la précédente réunion, le ministère ne conditionne plus la titularisation de ces personnels à un "concours disciplinaire" et propose l'élaboration d'un référentiel et d'une "nouvelle certification professionnelle" valorisant les compétences en conseil, expertise et ingénierie de formation et donnant droit à une indemnité et des possibilités de mobilité. Le concours réservé "coordination pédagogique et ingénierie de formation" sera par ailleurs rouvert en 2015 et 2016.

Calendriers des circulaires administratives

**Le serveur pour le mouvement intra académique est ouvert jusqu'au 2 avril 23h59.
N'hésitez pas à nous contacter et à nous transmettre par mail une copie de vos vœux.**

Vous bénéficié d'une situation familiale (conjoint, enfants) ou rapprochement de la résidence de l'enfant, il faut modifier votre situation dans « consulter votre situation » et faire des vœux communes au minimum pour obtenir le « plein de vos points ». Dans ce cas si vous êtes en couple votre barème se termine par la décimale 0.2

Vos interlocuteurs « mutations » :

1. Jean Michel Beudin jmbeudin@wanadoo.fr
2. Christophe Cabre christophe.cabre@free.fr
3. Véronique Harnétiaux veronique.harnetiaux@laposte.net
4. Michel Paillard michel.paillard@laposte.net 06.07.06. 16.29
5. François Pawlaczyk francoispawla@free.fr
6. Sylvie Vinsard sylvie.vinsard@gmail.com
7. Farid Yahiaoui faridwill@hotmail.com
8. Joelle Zaczyk joelle.zaczyk@orange.fr

Ainsi que ad.aclille@gmail.com au 06.48.48.65.60

- Attention des postes peuvent très bien se libérer suite à un départ en retraite, une réussite concours ou un souhait de mutation ou retour sur « son poste » avant Mesure de Carte, ne limitez pas vos vœux aux postes vacants
- Vous étiez en Mesure de Carte et les 3000 points n'apparaissent pas sur le calcul de votre barème ; une fois de plus c'est la technique informatique qui n'a pas été programmée.

Merci aux S1 et correspondants pour la diffusion et l'affichage des informations

A vos agendas: *Prochain Bureau Académique Jeudi 17 avril secteur de Lille*

- *Comité de réforme du Nord Jeudi 10 avril; Joelle Zaczyk y siège au titre d'Action et Démocratie joelle.zaczyk@orange.fr*

Bonne semaine Bien amicalement Pour le Bureau Académique Action et Démocratie Sylvie Vinsard